



Sites Emeraude

Propriétaire des données: Office fédéral de l'environnement,
division Espèces, écosystèmes, paysages

Traitement: CSCF, Neuchâtel

Table des matières

Brève vue d'ensemble

Description des couches (« layer »)

Description des données

- 1 Situation de départ
- 2 Représentation des objets
- 3 Critères du relevé
- 4 Procédure de saisie
- 5 Précision des données numériques

Liste des sites Emeraude

BRÈVE VUE D'ENSEMBLE

Méthode de relevé / de saisie:

Le réseau paneuropéen Emerald vise à protéger les espèces animales et végétales menacées mentionnées dans la Convention de Berne ainsi que leurs habitats. Pour avoir le statut Emerald, la présence d'espèces et/ou d'habitats dits Emerald selon la Convention de Berne doit être attestée. Après consultation des cantons, la Suisse a annoncé 37 sites au Conseil de l'Europe.

Les objets ont été repris automatiquement à partir d'enregistrements existants et/ou numérisés manuellement à l'écran.

- Bibliographie:
 - 2003 Le réseau Emerald en Suisse, OFEFP (Cahier de l'environnement n° 347)

Bases du relevé:

- Cartes nationales au 1:25 000

Date du relevé des données de base:

- 2003, 2008

Portée du relevé:

- Suisse

Structure des données (géométrie):

- Enregistrement des polygones au 1:25 000

Mise à jour:

- ouverte

Obligation légale:

- -

Propriétaire des données:

- Office fédéral de l'environnement, division Gestion des espèces

Conditions pour la remise des données:

- selon les conditions OFEV

Mention des sources / des données de base:

- OFEV

DESCRIPTION DES COUCHES (« layer »)

Covername/Layername: em

ITEM NAME	DATA TYPE	LENGTH	Brève description
EM_OBJ	Short Integer	2	Numéro de l'objet
EM_NAME	Text	60	Nom de l'objet
EM_FL	Double	8	Surface du polygone en ha
EM_GF	Double	8	Surface de l'objet en ha
EM_STATUS	Text	10	Date de la dernière mise à jour

Description des données

1 Situation de départ

Le réseau paneuropéen Emeraude vise à protéger les espèces animales et végétales menacées mentionnées dans la Convention de Berne ainsi que leurs habitats. Pour avoir le statut Emeraude, la présence d'espèces et/ou d'habitats dits Emeraude selon la Convention de Berne doit être attestée. Pour la Suisse, il s'agit de 149 espèces animales et végétales et de 34 habitats. Le WWF et Birdlife ont encouragé le projet et établi une liste de plus de cent sites potentielles. Dans le cadre d'une étude préliminaire réalisée en 2003, l'OFEFP a délimité des sites sur la base de la présence d'espèces d'habitats en appliquant l'approche Emeraude. Après avoir entendu les cantons, la Confédération a annoncé 37 objets au Conseil de l'Europe.

2 Représentation des objets

Le périmètre des objets n'existe que sous forme numérique.

3 Critères du relevé

Sur la base de l'étude préliminaire de l'OFEV, le WWF a donné le mandat de proposer des candidats; 108 sites potentielles ont été identifiées, de même que 31 sites IBA (important bird areas; sites d'importance internationale pour les oiseaux). Ces candidats ont été comparés avec les objets des inventaires existants et, en parallèle, ont fait l'objet de discussions avec les services cantonaux de protection de la nature. Finalement, 30 sites ont été jugées adéquates et prises en compte pour la suite de la procédure. Neuf autres candidats issus d'une série de 30 sites alpines ainsi qu'un objet proposé par une organisation locale ont été sélectionnés en plus. Ces 40 objets ont été soumis aux cantons pour avis à fin 2008 et les 37 objets acceptés ont été annoncés au Conseil de l'Europe en 2009.

4 Procédure de saisie

Les périmètres ont généralement été repris et copiés d'enregistrements numériques existants issus de divers inventaires fédéraux. Les ajustements souhaités par certains cantons ont été effectués manuellement à l'écran. Pour certaines zones, on a utilisé en outre le périmètre des sites protégées au plan cantonal sous forme numérique.

5 Précision des données numériques

La précision correspond à celle de la saisie des covers originaux utilisés. Les documents n'ont pas été testés quant aux déformations géométriques.

LISTE DES SITES EMERAUDE

Objet	Nom	Canton
1	Bonfol	JU
2	St-Ursanne	JU
3	Etang de la Gruère	JU, BE
4	La Vraconne	VD
5	Vallée de Joux	VD
6	Sèche de Gimel	VD
7	Finges	VS
8	God da Staz	GR
9	Ruin'Aulta	GR
10	Val Roseg	GR
11	Valle Maggia	TI
12	Piano di Magadino	TI
13	Colombera	TI
14	Tresa	TI
15	Les Grangettes	VD
16	Les Mosses	VD
17	Habkern/Sörenberg	LU, BE
18	Moose auf dem Rickenpass	SG
19	Galgenmaad-Schribersmaad	SG
22	Hanenried	OW
23	Thurspitz	ZH, SH
24	Boniswiler-Seenger Ried	AG
25	Rive sud du lac de Neuchâtel	BE, NE, FR, VD
26	Complexe alluvial du Rhône genevois	GE
27	Chatzensee	ZH
28	Belpau	BE
29	Pfäffikersee	ZH
30	Reusstal	AG, ZH, ZG
32	Walenstöcke-Brisen	NW, OW, UR
33	Val Piora	TI
34	Monte di Brissago	TI
35	Albionasca	TI
36	Monte Generoso	TI

37	Ramosch	GR
38	Ardez	GR
39	Piz Plana Dadaint	GR
40	Oberaargau	AG, BE, LU, SO